



Fédération Française du Sport Universitaire

Siège : 108 av.deFontainebleau – 94270 LE KREMLIN BICETRE
Tél . 01.58.68.22.75 – Fax 01.46.58.12.73 – e.mail : federation@sport-u.com – Site : www.sport-u.com

CR Sport U :
AIX-MARSEILLE

FEUILLE A RENVoyer DANS
LES 24 HEURES à
CR Sport U
Faculté des Sciences
163 avenue de Luminy
Case Postale 901
13288 Marseille Cedex 9

TENNIS PAR EQUIPES

FEUILLE DE MATCH

LIEU DE LA RENCONTRE DATE

Catégorie masculin / féminin

DIVISON POULE

EQUIPE VISITEE.....

EQUIPE VISITEUSE

RESPONSABLE

RESPONSABLE.....

ACADEMIE

ACADEMIE.....

MATCHES		EQUIPE VISITEE					EQUIPE VISITEUSE				
TYPE	N°	NOM ET PRENOM	CLt.	N° Lic. FF Sport U	N° Lic. FFT	V. ou D.	Score	NOM ET PRENOM	CLt.	N° Lic. FF Sport U	N° Lic. FFT
simples	1										
	2										
double											

RESULTAT :

EQUIPE GAGNANTE :

SCORE :

EQUIPE PERDANTE :

SIGNATURES :

Le capitaine de
l'équipe visitée

Le capitaine de
l'équipe visiteuse

Le résultat du match doit être téléphoné par l'équipe vainqueur à la FF Sport U le soir même de la rencontre. Toute réclamation doit être portée au dos de la feuille.

Le juge arbitre :

Nom et prénom :

Signature :

Rappel de la règle 3.4 du règlement intérieur de la FF Sport U

Règle 3.4 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U, qu' après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs :

- de sa licence valide, ou à titre exceptionnel d'une attestation délivrée par le CR Sport U accompagnée d'une pièce d'identité officielle (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour)
- à défaut : d'une pièce d'identité officielle (cf. ci-dessous) ou d'une attestation de perte délivrée par la gendarmerie ou le commissariat de police et à condition que sa qualité de licencié FF Sport U ait pu être vérifiée avant le début de la compétition.

A défaut de vérification de ces informations, y compris l'aptitude médicale (loi du 19 mars 1999, décret d'application 2000) , l'étudiant ne sera pas autorisé à participer aux épreuves.

Si vous n'êtes pas en règle, ne jouez pas ! Votre équipe perdrait le match par pénalité et vous vous exposeriez à des sanctions individuelles graves.

RECLAMATIONS – OBSERVATIONS (ou ACCIDENTS)

Pour être prises en considération, toutes réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match avec un rapport de l'arbitre et être confirmées par fax sous 24h.

**Signature du capitaine
de l'équipe plaignante**

Signature du Juge Arbitre

**Signature du capitaine
de l'équipe adverse**